

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 05 MARS 2020 À 19 H 00

PRÉSENTS : Messieurs GOFFINET, ACOLAS, BARON, BLANCHARD, BONNET, BOUGRAT, Mesdames DESCHAMPS, ERNE, Monsieur FOUDRAT, Mesdames GOGUÉ, HANICQ, Messieurs LAMY, LECOMTE, Madame LESIMPLE, Monsieur PÉCILE et Madame SARRON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames FERNANDES, LAVRAT, MARTINAT, MASCRÉ, Monsieur NICOLA et Madame TEYSSIER.

POUVOIRS : Madame MARTINAT à Madame ERNE,
Madame MASCRÉ à Monsieur BARON,
Monsieur NICOLA à Monsieur GOFFINET,
Madame TEYSSIER à Monsieur LECOMTE.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur GOFFINET, Maire.

Il demande un temps de silence pour le décès de l'épouse de Monsieur Norbert NICOLA.

Il donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elles.

❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

Sans objet.

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

La signature des ventes des lots du lotissement « Les Tortillettes » à Val de Berry aura lieu prochainement.

Les travaux de la rue Guynemer ont démarré.

Les travaux pour la fibre optique sont en cours.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des réunions de concertation relatives à la réalisation d'un rond-point au carrefour des routes de Bourges-Nevers-Avord-Jussy-Champagne et Crosses se sont déroulées dernièrement avec la BA 702, le Conseil Départemental et la mairie.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.02.2020** :

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 07.02.2020.

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Monsieur BONNET est élu secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS** :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Les comptes de gestion du comptable (commune - eau - assainissement - lotissement « Les Tortillettes ») sont approuvés à l'unanimité.

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Conformément à l'article L. 1612.12 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit Madame Sophie GOGUÉ - Adjointe au Maire, pour présider l'Assemblée.

En effet, le Maire ne peut participer au vote des comptes administratifs qu'il dresse et qui retracent le résultat de sa gestion lors de l'exercice écoulé.

COMMUNE

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	1 550 516,93 €
↳ Recettes	1 919 589,88 €
↳ Excédent de fonctionnement de clôture	369 072,95 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	322 271,91€
↳ Recettes	391 468,53 €
↳ Déficit d'investissement de clôture	69 196.74€

Le compte administratif de la commune est accepté à l'unanimité.

EAU

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	179 372.33 €
↳ Recettes	246 595.66€
↳ Excédent de fonctionnement de clôture	67 223.33 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	73 597.00€
↳ Recettes	376 014.24 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	302 417.24€

Le compte administratif du budget eau est accepté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	148 958.43 €
↳ Recettes	169 967.74 €
↳ Excédent d'exploitation de clôture	21 009.31 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	8 361,00 €
↳ Recettes	290 634.03 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	282 273.03 €

Le compte administratif du budget assainissement est accepté à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	2 477 173.10 €
↳ Recettes	3 157 653.38 €
↳ Résultat d'exploitation de clôture	680 480.28 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	2 134 460.96 €
↳ Recettes	1 810 527.86 €
↳ Déficit d'investissement de clôture	-323 933.10 €

Le compte administratif du budget lotissement « Les Tortillettes » est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend place au sein de l'Assemblée et préside à nouveau le conseil municipal à l'issue du vote relatif aux comptes administratifs 2019.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-02-13
RELATIVE A LA CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET
(ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ARTICLE 3 ALINÉA 1)

Considérant la lettre n° 152 851 1562 2 de la Préfecture du Cher en date du 22 février 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2020-02-13 du 07 février 2020 relative à la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (accroissement temporaire d'activité article 3 alinéa 1).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
- décide de retirer la délibération n° 2020-02-13.

Vote à l'unanimité.

VI INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réunion relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui aura lieu le lundi 09 mars 2020 à la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne relative à la protection du captage.

VII REMERCIEMENTS :

- L'association de quartier du lotissement « Le Petit Domaine » pour la disponibilité et la présence lors de leur manifestation de Noël.
- Monsieur Jordan JACQUEMIN pour l'accueil lors de son stage réalisé au sein des services administratifs.

VIII QUESTIONS DIVERSES :

- Madame DESCHAMPS demande des explications quant à la rumeur d'un cas de coronavirus aux écoles d'Avord. Monsieur le Maire dément cette rumeur.

La Séance est levée à 19h53.